

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2023

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 7 août 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 13-2023, **ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de modifier l'article 3.1.3 concernant les marges de recul dans les zones construites.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi **5 septembre 2023, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 13-2023, soit la modification de l'article 3.1.3 concernant les marges de recul dans les zones construites. L'article est modifié afin de permettre la réduction de l'écart entre les marges de recul qui dérogent aux marges de recul prescrites et ces dernières, tout en conservant l'objet originel de cet article, soit de réduire l'impact visuel que générerait l'obligation de se conformer aux marges de recul prescrites quand les bâtiments voisins ne s'y conforment pas. La rédaction de l'article a aussi été modifiée de manière à en faciliter la compréhension.
4. La modification au règlement de zonage est applicable à tout le territoire de la Ville de La Pocatière.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 13-2023 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 13-2023 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le premier projet de règlement numéro 13-2023 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 10 août 2023.

Bastien Gaudet
Greffier